

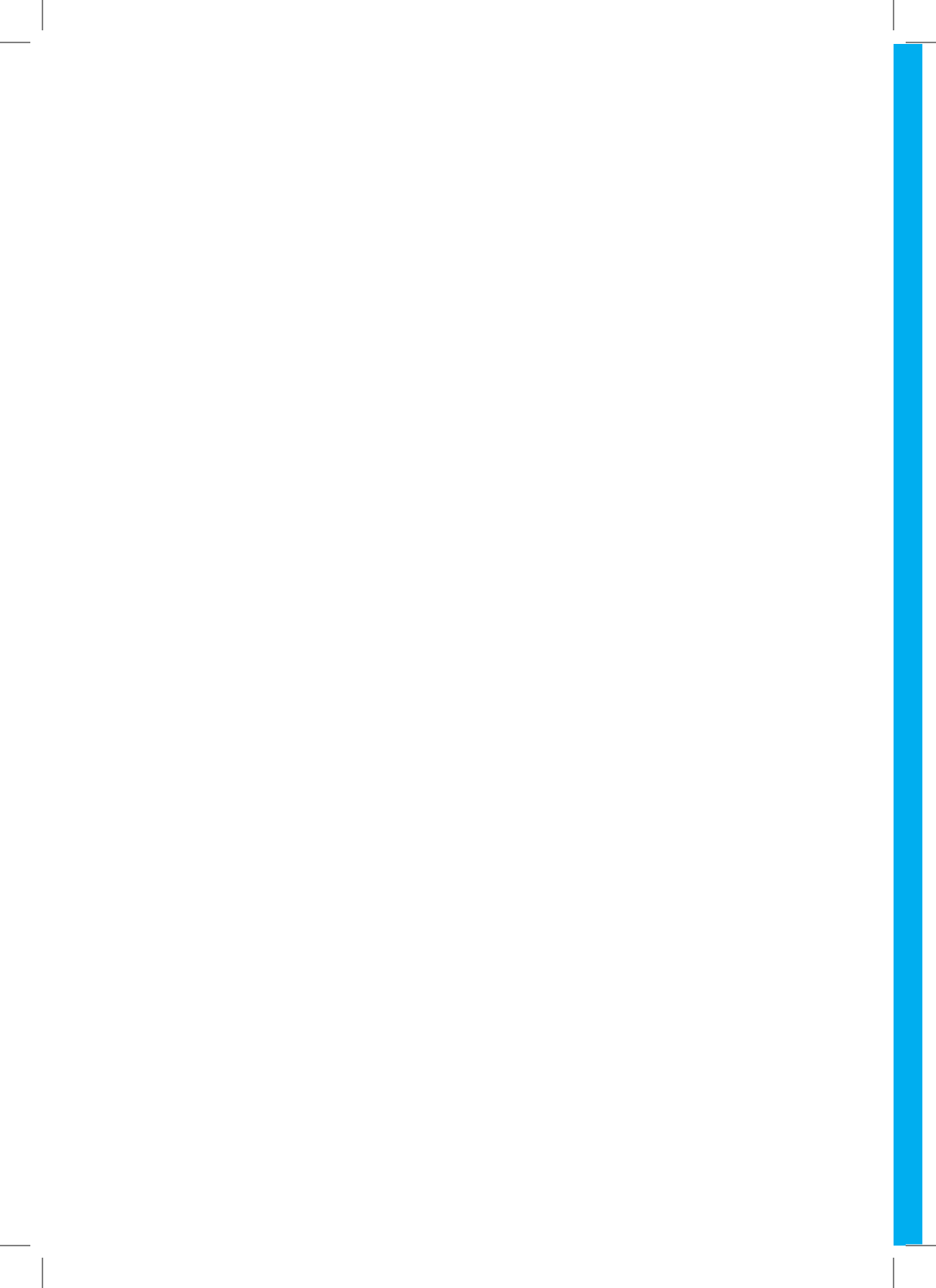


CENTRE COMMUNAL  
ACTION SOCIALE

# LIVRET ACCUEIL SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



LAV





# SOMMAIRE

## **QU'EST-CE QU'UN SSIAD ?** 4-5

Nos missions

Nos objectifs

Nos services

Notre équipe

## **COMMENT FONCTIONNE LE SSIAD ?** 6

Les modalités d'admission

Les modalités de fonctionnement

## **NOS PARTENAIRES** 7



# ■ QU'EST-CE QU'UN SSIAD ?

## NOS MISSIONS

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) a pour objectif de soigner et d'accompagner, à leur domicile, les personnes âgées de 60 ans et plus, malades et/ou dépendantes et de répondre le mieux possible à leurs besoins. Il intervient également auprès des personnes adultes en situation de handicap, et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

## NOS OBJECTIFS

**Engagé dans une démarche qualité, le SSIAD a pour objectif de :**

- > favoriser le maintien à domicile,
- > éviter ou retarder une hospitalisation,
- > faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées,
- > maintenir le plus longtemps possible l'autonomie existante.

## NOS SERVICES

**Le SSIAD peut vous accompagner pour :**

- > Des soins d'hygiène générale et de bien-être, prodigués par des aides-soignant(e)s (les actes relevant de l'aide à domicile ne sont pas assurés par le service de soins) ainsi que des activités visant à stimuler ou maintenir l'autonomie, ces soins peuvent être complétés par :
  - > Des soins infirmiers
  - > D'autres soins ou activités spécifiques (pédicurie, activités thérapeutiques...).

## NOTRE ÉQUIPE

**Le SSIAD, c'est une équipe de professionnels qualifiés composée :**

- > d'infirmières coordinatrices,
- > d'infirmières,
- > d'aides-soignantes,
- > d'une pédicure,
- > d'un secrétariat,
- > d'une responsable.

Pour une prise en charge de qualité, l'équipe se réunit chaque jour au bureau du service de soins afin de faire les transmissions écrites et orales. Des réunions de concertations sont organisées régulièrement pour mieux vous accompagner au quotidien et répondre à vos besoins, dans le respect du secret partagé.

De plus dans le cadre de la démarche qualité des soins, la responsable du SSIAD participe à des réunions pluridisciplinaires (Maison départementale de l'autonomie (MDA), médecins et services sociaux,...) pour analyser des situations complexes et coordonner les interventions des différents partenaires.

Le règlement de fonctionnement du SSIAD est à votre disposition au CCAS ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la charte de la personne handicapée, la charte de la personne âgée dépendante, la charte de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et la charte des droits du mourant.



# COMMENT FONCTIONNE LE SSIAD ?

## LES MODALITÉS D'ADMISSION

**Le SSIAD s'adresse uniquement aux Lavallois.**

**La demande peut être formulée par le patient lui-même, ou avec son accord par :**

- > la famille,
- > le médecin traitant,
- > les professionnels libéraux
- > l'hôpital,
- > la Maison départementale de l'autonomie (MDA).

Dans tous les cas, la demande doit faire l'objet d'une prescription médicale par votre médecin traitant.

La prise en charge est acceptée en fonction des places disponibles.

Après l'accord du médecin conseil de la Sécurité Sociale (caisse de régime social : CPAM, MSA, SLI, etc...), le financement est assuré par le régime d'assurance maladie dont la personne relève, sans ticket modérateur.

## LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

**Le SSIAD fonctionne 7 jours sur 7 et le service est organisé pour assurer la continuité des soins.**

**Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.**

Le SSIAD intervient à votre domicile et dispose de voitures de services identifiées au logo de la ville de Laval.

Les locaux administratifs se situent au CCAS, 10 place d'Hercé à Laval. (ligne de TUL : F / arrêt : Hercé).



## NOS PARTENAIRES

**Pour une prise en charge de qualité des patients, le SSIAD travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires :**

- > le patient,
- > la famille,
- > le médecin traitant et les médecins spécialistes,
- > le centre hospitalier et les cliniques,
- > les intervenants paramédicaux : pharmacien, kinésithérapeute, pédicure, orthophoniste...
- > les laboratoires,
- > les aides à domicile, auxiliaires de vie ...
- > la Maison départementale de l'autonomie (MDA),
- > l'Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR),
- > les Centres médico-psychologiques de la ville.

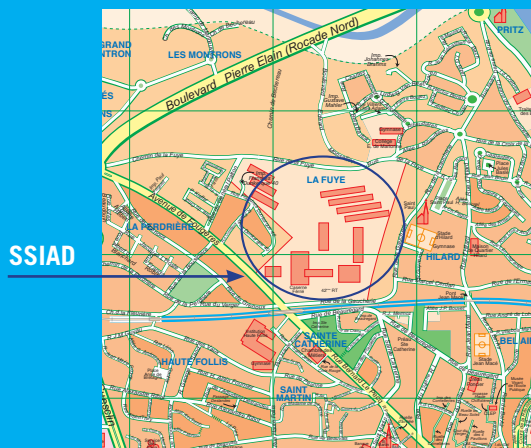
**A l'exception des infirmières qui seront impérativement celles du SSIAD,** toute personne soignée garde la liberté de choisir ses intervenants médicaux et paramédicaux : médecin traitant, pharmacien, kinésithérapeute, orthophoniste, ...

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Dans le cadre de la politique du Maintien à Domicile, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vous propose des services :**

- aide à domicile,
- portage de repas à domicile
- aide aux personnes en situation de handicap,
- téléalarme,
- accueil de jour,
- hébergement temporaire en EHPAD,
- équipe mobile d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles cognitifs.

# LAV



[WWW.LAVAL.FR](http://WWW.LAVAL.FR)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE  
22, place Albert Jacquard - BP 11303  
53013 LAVAL Cedex  
T. 02 43 49 47 07  
F. 02 43 49 86 88  
[ssiad.ccas@laval.fr](mailto:ssiad.ccas@laval.fr)  
Ligne de TUL : F Arrêt : Rastatt  
Ligne A : 42 RT  
Ligne D : Guynemer